

Filed with the Registrar of Regulations Déposé auprès du registraire des règlements	
JAN 02 2025	
Number (O. Reg.) Numéro (Règl. de l'Ont.)	1/25

[Bilingual]

CONFIDENTIAL
Until filed with the
Registrar of Regulations

REG2024.0351.e
10-OLCV

ONTARIO REGULATION

made under the

PLANNING ACT

Amending O. Reg. 73/23

(MUNICIPAL PLANNING DATA REPORTING)

1. (1) Subsection 1 (1) of Ontario Regulation 73/23 is amended by adding the following clause:

(c) submit the report required under Schedule 4 in accordance with subsection (4).

(2) Section 1 of the Regulation is amended by adding the following subsections:

(4) The report required under Schedule 4 shall be submitted on a quarterly basis concurrently with the report required under Schedule 2 with respect to the same quarter.

(5) The municipality shall post the report referred to in subsection (4) on the website of the municipality, and shall maintain it on the website for five years.

2. Section 1 of Schedule 1 to the Regulation is revoked and the following substituted:

1. This Regulation applies to the following municipalities:

1. City of Barrie.
2. City of Belleville.
3. City of Brampton.
4. City of Brantford.

5. City of Burlington.
6. City of Cambridge.
7. City of Greater Sudbury.
8. City of Guelph.
9. City of Hamilton.
10. City of Kawartha Lakes.
11. City of Kingston.
12. City of Kitchener.
13. City of London.
14. City of Markham.
15. City of Mississauga.
16. City of Niagara Falls.
17. City of North Bay.
18. City of Oshawa.
19. City of Ottawa.
20. City of Peterborough.
21. City of Pickering.
22. City of Richmond Hill.
23. City of Sarnia.
24. City of Sault Ste. Marie.
25. City of St. Catharines.
26. City of Thunder Bay.

27. City of Toronto.
28. City of Vaughan.
29. City of Waterloo.
30. City of Welland.
31. City of Windsor.
32. City of Woodstock.
33. Haldimand County.
34. Municipality of Chatham-Kent.
35. Municipality of Clarington.
36. Norfolk County.
37. Town of Ajax.
38. Town of Aurora.
39. Town of Bradford West Gwillimbury.
40. Town of Caledon.
41. Town of East Gwillimbury.
42. Town of Georgina.
43. Town of Halton Hills.
44. Town of Innisfil.
45. Town of Milton.
46. Town of Newmarket.
47. Town of New Tecumseth.
48. Town of Oakville.

49. Town of Whitby.

50. Town of Whitchurch-Stouffville.

3. (1) Section 2 of Schedule 2 to the Regulation is amended by striking out “and every application submitted under section 22 of the Act that was decided or appealed” in the portion before paragraph 1 and substituting “and every application submitted under section 22 of the Act that was withdrawn or that was decided or appealed”.

(2) Section 2 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraphs:

4.1 If the application included a number of suggested future residential units, the number of suggested future residential units.

.

11. If the application has been withdrawn, the date of the withdrawal.

4. (1) Section 3 of Schedule 2 to the Regulation is amended by striking out “every application submitted, decided or appealed” in the portion before paragraph 1 and substituting “every application submitted, withdrawn, decided or appealed”.

(2) Section 3 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraphs:

4.1 If the application included a number of suggested future residential units, the number of suggested future residential units.

.

11. If the application has been withdrawn, the date of the withdrawal.

5. (1) Section 4 of Schedule 2 to the Regulation is amended by striking out “every application submitted, decided or appealed” in the portion before paragraph 1 and substituting “every application submitted, withdrawn, decided or appealed”.

(2) Section 4 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraphs:

4.1 If the application included a number of suggested future residential units, the number of suggested future residential units.

.

9. If the application has been withdrawn, the date of the withdrawal.

6. (1) Section 5 of Schedule 2 to the Regulation is amended by striking out “every application submitted, decided or appealed” in the portion before paragraph 1 and substituting “every application submitted, withdrawn, decided or appealed”.

(2) Section 5 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraphs:

4.1 If the application included a number of suggested future residential units, the number of suggested future residential units.

.

9. If the application has been withdrawn, the date of the withdrawal.

7. (1) Section 6 of Schedule 2 to the Regulation is amended by striking out “every application submitted, decided or appealed” in the portion before paragraph 1 and substituting “every application submitted, withdrawn, decided or appealed”.

(2) Section 6 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraph:

4.1 The number of proposed new residential lots.

(3) Paragraph 9 of section 6 of Schedule 2 to the Regulation is revoked.

(4) Section 6 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraph:

11. If the application has been withdrawn, the date of the withdrawal.

(5) Section 6 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following subsection:

(2) If a plan of subdivision was registered under section 145 of the *Land Titles Act* during the quarter covered by the report, the report shall also include the following information:

1. The date on which the plan of subdivision was registered.

2. The number of new residential lots that were registered.

3. The application number of the application that resulted in the approval of the final plan of subdivision.

8. (1) Section 7 of Schedule 2 to the Regulation is amended by striking out “every application submitted, decided or appealed” in the portion before paragraph 1 and substituting “every application submitted, withdrawn, decided or appealed”.

(2) Section 7 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraphs:

- 4.1 The number of proposed new residential lots.

.

10. If the application has been withdrawn, the date of the withdrawal.

(3) Section 7 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following subsection:

(2) If a consent has been given and the conveyance of land took place during the quarter covered by the report, the report shall also include the following information:

1. The date on which the conveyance that resulted in the consent being given took place.
2. The number of new residential lots that were created.
3. The application number of the application that resulted in the consent being given.

9. (1) Section 8 of Schedule 2 to the Regulation is amended by striking out “every application submitted, decided or appealed” in the portion before paragraph 1 and substituting “every application submitted, withdrawn, decided or appealed”.

(2) Section 8 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following paragraph:

- 4.1 The number of proposed new residential condominium units.

(3) Paragraph 9 of section 8 of Schedule 2 to the Regulation is revoked and the following substituted:

9. If the application has been withdrawn, the date of the withdrawal.

(4) Section 8 of Schedule 2 to the Regulation is amended by adding the following subsection:

(2) If a condominium declaration and description were registered under section 2 of the *Condominium Act, 1998* during the quarter covered by the report, the report shall also include the following information:

1. The date on which the declaration and description were registered.
2. The number of new residential condominium units that were registered.
3. The application number of the application that resulted in the approval of the description.

10. Section 9 of Schedule 2 to the Regulation is revoked and the following substituted:

Minister's zoning orders

9. The report referred to in section 1 shall include the following information regarding the applications referred to in this section submitted during the quarter covered by the report in the municipality with respect to lands for which orders have been made under section 47 of the Act:

1. The Regulation number and amending Regulation numbers, if any.
2. Whether any applications have been submitted under the Act in relation to a minister's zoning order.
3. The application number of any associated application submitted under the Act referred to in paragraph 2.
4. Whether any building permits under the *Building Code Act, 1992* have been issued.

11. Subsection 1 (1) of Schedule 3 to the Regulation is amended by striking out "sections 2 to 6" and substituting "sections 2 to 7".

12. Schedule 3 to the Regulation is amended by adding the following section:

Designated and available land

7. The report referred to in section 1 shall include:

1. A copy of the geospatial data identifying lands that are designated and available for residential development, as required by section 2.1.4 b) of the Provincial Planning Statement, 2024 issued under section 3 of the Act and available on a Government of Ontario website.
2. A brief description of the data.

3. The date the data was created.
4. The date the data was updated and the update frequency.
5. The following spatial referencing information:
 - i. Map projections.
 - ii. Coordinate systems.
 - iii. Geodetic models.
 - iv. Geographic extent.
6. A list of data attributes and a data dictionary.
7. Information regarding the data collection and creation processes, if available.
8. The accuracy of the data, including the scale the data can be used at, if available.
9. Copyright information, including an indication as to whether boundaries are developed using Ontario Parcel data, Ontario Road Network data or other data sources which may have separate copyright considerations.
10. Contact information for an individual responsible for managing or maintaining the geospatial data who has the technical expertise to answer questions about the data.
11. A description of the file format.

13. The Regulation is amended by adding the following Schedule:

SCHEDULE 4
QUARTERLY SUMMARY TABLE

1. A municipality set out in Schedule 1 shall submit the report required under subsection 1 (4) by providing, in Column 2, the information that is required in Column 1 of the following Table:

Column 1	Column 2
Number of active official plan amendment applications submitted under section 22 of the Act	
Number of active zoning by-law amendment applications submitted under section 34 of the Act	
Number of active site plan applications submitted under section 41 of the Act or section 114 of the <i>City of Toronto Act, 2006</i>	
Number of active applications submitted under section 45 of the Act	
Number of active plan of subdivision applications submitted under section 51 of the Act	
Number of active consent applications submitted under section 53 of the Act	

Number of active description applications submitted in accordance with subsection 9 (2) of the <i>Condominium Act, 1998</i>	
Total number of active applications	
Number of new official plan amendment applications submitted under section 22 of the Act	
Number of new zoning by-law amendment applications submitted under section 34 of the Act	
Number of new site plan applications submitted under section 41 of the Act or section 114 of the <i>City of Toronto Act, 2006</i>	
Number of new applications submitted under section 45 of the Act	
Number of new plan of subdivision applications submitted under section 51 of the Act	
Number of new consent applications submitted under section 53 of the Act	
Number of new description applications submitted in accordance with subsection 9 (2) of the <i>Condominium Act, 1998</i>	
Total number of new applications	
Number of official plan amendment applications decided under section 17 or 22 of the Act	
Number zoning by-law amendment applications decided under section 34 of the Act	
Number of site plan applications decided under section 41 of the Act or section 114 of the <i>City of Toronto Act, 2006</i>	
Number of applications decided under section 45 of the Act	
Number of plan of subdivision applications decided under section 51 of the Act	
Number of consent applications decided under section 53 of the Act	
Number of description applications decided in accordance with subsection 9 (2) of the <i>Condominium Act, 1998</i>	
Total number of applications decided	
Number of official plan amendment applications appealed under section 17 or 22 of the Act	
Number zoning by-law amendment applications appealed under section 34 of the Act	
Number of site plan applications appealed under section 41 of the Act or section 114 of the <i>City of Toronto Act, 2006</i>	
Number of applications appealed under section 45 of the Act	
Number of plan of subdivision appealed under section 51 of the Act	
Number of consent applications appealed under section 53 of the Act	
Number of description applications appealed in accordance with subsection 9 (2) of the <i>Condominium Act, 1998</i>	
Total number of applications appealed	
Total number of official plan amendment applications submitted under section 22 of the Act that were withdrawn	
Total number of zoning by-law amendment applications submitted under section 34 of the Act that were withdrawn	
Total number of site plan applications submitted under section 41 of the Act or section 114 of the <i>City of Toronto Act, 2006</i> that were withdrawn	
Total number of applications submitted under section 45 of the Act that were withdrawn	
Total number of plan of subdivision applications submitted under section 51 of the Act that were withdrawn	
Total number of consent applications submitted under section 53 of the Act that were withdrawn	
Total number of description applications submitted in accordance with subsection 9 (2) of the <i>Condominium Act, 1998</i> that were withdrawn	
Total number of applications withdrawn	
Percentage of official plan amendment applications decided beyond the time set out in paragraph 1 of subsection 22 (7.0.2) of the Act	
Percentage of zoning by-law amendment applications decided beyond the time set out in subsection 34 (11) of the Act	
Percentage of site plan applications decided beyond the time set out in subsection 41 (12) of the Act or subsection 114 (15) of the <i>City of Toronto Act, 2006</i>	
Percentage of applications under section 45 of the Act decided beyond the time set out in subsection 45 (4) of the Act	
Percentage of plan of subdivision applications decided beyond the time set out in subsection 51 (34) of the Act	
Percentage of consent applications decided beyond the time set out in subsection 53 (14) of the Act	
Percentage of description applications decided beyond the time set out in subsection 51 (34) of the Act	
Percentage of all applications decided beyond the applicable legislative timelines	

Total number of proposed new residential lots from plans of subdivision and consent applications	
Total number of proposed new residential units from description applications	
Total number of proposed new residential lots and residential condominium units from plans of subdivision applications, consent applications and description applications	
Total number of approved new residential lots from approved plans of subdivision and consent applications	
Total number of approved new residential units from description applications	
Total number of approved new residential lots and residential condominium units from approved plans of subdivision applications, consent applications and description applications	
Total number of applications submitted for settlement area boundary expansions	

Commencement

14. This Regulation comes into force on the day it is filed.

CONFIDENTIEL
jusqu'au dépôt auprès du
registrateur des règlements

Reg2024.0351.f10.EDI
10-OLCV

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO

pris en vertu de la

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

modifiant le Règl. de l'Ont. 73/23

(RAPPORTS DE DONNÉES SUR L'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL)

1. (1) Le paragraphe 1 (1) du Règlement de l'Ontario 73/23 est modifié par adjonction de l'alinéa suivant :

c) présente le rapport exigé par l'annexe 4 conformément au paragraphe (4).

(2) L'article 1 du Règlement est modifié par adjonction des paragraphes suivants :

(4) Le rapport exigé par l'annexe 4 doit être présenté tous les trimestres en même temps que le rapport exigé par l'annexe 2 à l'égard du même trimestre.

(5) La municipalité affiche le rapport visé au paragraphe (4) sur son site Web et le garde affiché pendant cinq ans.

2. L'article 1 de l'annexe 1 du Règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit :

1. Le présent règlement s'applique aux municipalités suivantes :

1. La cité de Barrie.
2. La cité de Belleville.
3. La cité de Brampton.
4. La cité de Brantford.

5. La cité de Burlington.
6. La cité de Cambridge.
7. La ville du Grand Sudbury.
8. La cité de Guelph.
9. La cité de Hamilton.
10. La cité de Kawartha Lakes.
11. La cité de Kingston.
12. La cité de Kitchener.
13. La cité de London.
14. La cité de Markham.
15. La cité de Mississauga.
16. La cité de Niagara Falls.
17. La cité de North Bay.
18. La cité d'Oshawa.
19. La ville d'Ottawa.
20. La cité de Peterborough.
21. La cité de Pickering.
22. La cité de Richmond Hill.
23. La cité de Sarnia.
24. La cité de Sault Ste. Marie.
25. La cité de St. Catharines.
26. La cité de Thunder Bay.

27. La cité de Toronto.
28. La cité de Vaughan.
29. La cité de Waterloo.
30. La cité de Welland.
31. La cité de Windsor.
32. La cité de Woodstock.
33. Le comté de Haldimand.
34. La municipalité de Chatham-Kent.
35. La municipalité de Clarington.
36. Le comté de Norfolk.
37. La ville d’Ajax.
38. La ville d’Aurora.
39. La ville de Bradford West Gwillimbury.
40. La ville de Caledon.
41. La ville de East Gwillimbury.
42. La ville de Georgina.
43. La ville de Halton Hills.
44. La ville d’Innisfil.
45. La ville de Milton.
46. La ville de Newmarket.
47. La ville de New Tecumseth.
48. La ville d’Oakville.

49. La ville de Whitby.

50. La ville de Whitchurch-Stouffville.

3. (1) L'article 2 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par remplacement de «et à chacune des demandes présentées en vertu de l'article 22 de la Loi à l'égard desquelles une décision a été prise ou qui font l'objet d'un appel interjeté» par «et à chacune des demandes présentées en vertu de l'article 22 de la Loi qui ont été retirées ou à l'égard desquelles une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» dans le passage qui précède la disposition 1.

(2) L'article 2 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction des dispositions suivantes :

4.1 Si la demande comprend un nombre de nouvelles unités d'habitation suggérées, le nombre en question.

.

11. Si la demande a été retirée, la date du retrait.

4. (1) L'article 3 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par remplacement de «à chaque demande présentée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» par «à chaque demande présentée, retirée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» dans le passage qui précède la disposition 1.

(2) L'article 3 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction des dispositions suivantes :

4.1 Si la demande comprend un nombre de nouvelles unités d'habitation suggérées, le nombre en question.

.

11. Si la demande a été retirée, la date du retrait.

5. (1) L'article 4 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par remplacement de «à chaque demande présentée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» par «à chaque demande présentée, retirée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» dans le passage qui précède la disposition 1.

(2) L'article 4 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction des dispositions suivantes :

- 4.1 Si la demande comprend un nombre de nouvelles unités d'habitation suggérées, le nombre en question.

.

9. Si la demande a été retirée, la date du retrait.

6. (1) L'article 5 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par remplacement de «à chaque demande présentée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» par «à chaque demande présentée, retirée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» dans le passage qui précède la disposition 1.

(2) L'article 5 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction des dispositions suivantes :

- 4.1 Si la demande comprend un nombre de nouvelles unités d'habitation suggérées, le nombre en question.

.

9. Si la demande a été retirée, la date du retrait.

7. (1) L'article 6 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par remplacement de «à chaque demande présentée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» par «à chaque demande présentée, retirée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» dans le passage qui précède la disposition 1.

(2) L'article 6 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction de la disposition suivante :

- 4.1 Le nombre de nouveaux lots résidentiels proposés.

(3) La disposition 9 de l'article 6 de l'annexe 2 du Règlement est abrogée.

(4) L'article 6 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction de la disposition suivante :

11. Si la demande a été retirée, la date du retrait.

(5) L'article 6 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction du paragraphe suivant :

(2) Si le plan de lotissement a été enregistré en application de l'article 145 de la *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers* au cours du trimestre visé par le rapport, le rapport doit également comprendre les renseignements suivants :

1. La date à laquelle le plan de lotissement a été enregistré.
2. Le nombre de nouveaux lots résidentiels qui ont été enregistrés.
3. Le numéro de la demande qui a donné lieu à l'approbation du plan de lotissement définitif.

8. (1) L'article 7 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par remplacement de «à chaque demande présentée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» par «à chaque demande présentée, retirée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» dans le passage qui précède la disposition 1.

(2) L'article 7 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction des dispositions suivantes :

- 4.1 Le nombre de nouveaux lots résidentiels proposés.

.

10. Si la demande a été retirée, la date du retrait.

(3) L'article 7 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction du paragraphe suivant :

(2) Si une autorisation a été accordée et que la cession du terrain a eu lieu au cours du trimestre visé par le rapport, le rapport doit également comprendre les renseignements suivants :

1. La date à laquelle a eu lieu la cession qui a donné lieu à l'autorisation.
2. Le nombre de nouveaux lots résidentiels qui ont été créés.
3. Le numéro de la demande qui a donné lieu à l'autorisation.

9. (1) L'article 8 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par remplacement de «à chaque demande présentée, à l'égard de laquelle une décision a été prise ou dont il est interjeté appel» par «à chaque demande présentée, retirée, à l'égard de laquelle une

décision a été prise ou dont il est interjeté appel» dans le passage qui précède la disposition 1.

(2) L'article 8 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction de la disposition suivante :

- 4.1 Le nombre de nouvelles parties privatives de condominium à usage d'habitation proposées.

(3) La disposition 9 de l'article 8 de l'annexe 2 du Règlement est abrogée et remplacée par ce qui suit :

9. Si la demande a été retirée, la date du retrait.

(4) L'article 8 de l'annexe 2 du Règlement est modifié par adjonction du paragraphe suivant :

(2) Si une déclaration et la description de condominium ont été enregistrées en vertu de l'article 2 de la *Loi de 1998 sur les condominiums* au cours du trimestre visé par le rapport, le rapport doit également comprendre les renseignements suivants :

1. La date à laquelle la déclaration et la description ont été enregistrées.
2. Le nombre de nouvelles parties privatives de condominium à usage d'habitation enregistrées.
3. Le numéro de la demande qui a donné lieu à l'approbation de la description.

10. L'article 9 de l'annexe 2 du Règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Arrêtés ministériels de zonage

9. Le rapport visé à l'article 1 comprend les renseignements suivants relativement aux demandes visées au présent article qui ont été présentées dans la municipalité au cours du trimestre visé par le rapport, à l'égard des terrains pour lesquels des arrêtés ont été pris en vertu de l'article 47 de la Loi :

1. Le numéro du règlement et les numéros des règlements modificatifs, le cas échéant.
2. La question de savoir si des demandes ont été présentées en vertu de la Loi relativement à un arrêté ministériel de zonage.
3. Le numéro de demande de toute demande connexe présentée en vertu de la Loi et visée à la disposition 2.

4. La question de savoir si des permis de construire prévus par la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* ont été délivrés.

11. Le paragraphe 1 (1) de l'annexe 3 du Règlement est modifié par remplacement de «articles 2 à 6» par «articles 2 à 7».

12. L'annexe 3 du Règlement est modifiée par adjonction de l'article suivant :

Terrains désignés et disponibles

7. Le rapport visé à l'article 1 comprend les renseignements suivants :

1. Une copie des données géospatiales indiquant les terrains qui sont désignés et disponibles pour l'aménagement résidentiel, comme l'exige l'article 2.1.4 b) de la *Déclaration provinciale sur la planification, 2024*, faite en vertu de l'article 3 de la Loi et disponible sur un site Web du gouvernement de l'Ontario.
2. Une brève description des données.
3. La date à laquelle les données ont été créées.
4. La date à laquelle les données ont été mises à jour et la fréquence des mises à jour.
5. Les renseignements de référence spatiale suivants :
 - i. Les projections cartographiques.
 - ii. Les systèmes de coordonnées.
 - iii. Les modèles géodésiques.
 - iv. L'étendue géographique.
6. Une liste des attributs de données et un dictionnaire de données.
7. Des renseignements sur les processus de collecte et de création des données, s'ils sont disponibles.
8. L'exactitude des données, y compris l'échelle à laquelle elles peuvent être utilisées, si celle-ci est disponible.
9. Des renseignements sur les droits d'auteur, y compris une mention indiquant si des limites sont élaborées en utilisant des données de Parcelles de l'Ontario, la base de données Réseau routier de l'Ontario ou d'autres sources de données qui peuvent soulever des questions de droits d'auteur distinctes.

10. Les coordonnées d'un particulier qui est chargé de gérer ou de conserver les données géospatiales et qui a les connaissances techniques pour répondre aux questions relatives aux données.
11. Une description du format de fichier.

13. Le Règlement est modifié par adjonction de l'annexe suivante :

ANNEXE 4
TABLEAU SOMMAIRE ANNUEL

1. Une municipalité figurant à l'annexe 1 présente le rapport exigé par le paragraphe 1 (4) en fournissant, dans la colonne 2, les renseignements demandés dans la colonne 1 du tableau suivant :

Colonne 1	Colonne 2
Nombre de demandes de modification du plan officiel présentées en vertu de l'article 22 de la Loi qui sont en cours	
Nombre de demandes de modification d'un règlement municipal de zonage présentées en vertu de l'article 34 de la Loi qui sont en cours	
Nombre de demandes de plan d'implantation présentées en vertu de l'article 41 de la Loi ou de l'article 114 de la <i>Loi de 2006 sur la cité de Toronto</i> qui sont en cours	
Nombre de demandes présentées en vertu de l'article 45 de la Loi qui sont en cours	
Nombre de demandes de plan de lotissement présentées en vertu de l'article 51 de la Loi qui sont en cours	
Nombre de demandes d'autorisation présentées en vertu de l'article 53 de la Loi qui sont en cours	
Nombre de demandes relatives à une description présentées conformément au paragraphe 9 (2) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i> qui sont en cours	
Nombre total de demandes en cours	
Nombre de nouvelles demandes de modification du plan officiel présentées en vertu de l'article 22 de la Loi	
Nombre de nouvelles demandes de modification d'un règlement municipal de zonage présentées en vertu de l'article 34 de la Loi	
Nombre de nouvelles demandes de plan d'implantation présentées en vertu de l'article 41 de la Loi ou de l'article 114 de la <i>Loi de 2006 sur la cité de Toronto</i>	
Nombre de nouvelles demandes présentées en vertu de l'article 45 de la Loi	
Nombre de nouvelles demandes de plan de lotissement présentées en vertu de l'article 51 de la Loi	
Nombre de nouvelles demandes d'autorisation présentées en vertu de l'article 53 de la Loi	
Nombre total de nouvelles demandes relatives à une description présentées conformément au paragraphe 9 (2) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>	
Nombre total de nouvelles demandes	
Nombre de demandes de modification du plan officiel à l'égard desquelles une décision a été prise en vertu de l'article 17 ou 22 de la Loi	
Nombre de demandes de modification d'un règlement municipal de zonage à l'égard desquelles une décision a été prise en vertu de l'article 34 de la Loi	
Nombre de demandes de plan d'implantation à l'égard desquelles une décision a été prise en vertu de l'article 41 de la Loi ou de l'article 114 de la <i>Loi de 2006 sur la cité de Toronto</i>	
Nombre de demandes à l'égard desquelles une décision a été prise en vertu de l'article 45 de la Loi	
Nombre de demandes de plan de lotissement à l'égard desquelles une décision a été prise en vertu de l'article 51 de la Loi	

Nombre de demandes d'autorisation à l'égard desquelles une décision a été prise en vertu de l'article 53 de la Loi	
Nombre total de demandes relatives à une description à l'égard desquelles une décision a été prise conformément au paragraphe 9 (2) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>	
Nombre total de demandes à l'égard desquelles une décision a été prise	
Nombre de demandes de modification du plan officiel dont il est interjeté appel en vertu de l'article 17 ou 22 de la Loi	
Nombre de demandes de modification d'un règlement municipal de zonage dont il est interjeté appel en vertu de l'article 34 de la Loi	
Nombre de demandes de plan d'implantation dont il est interjeté appel en vertu de l'article 41 de la Loi ou de l'article 114 de la <i>Loi de 2006 sur la cité de Toronto</i>	
Nombre de demandes dont il est interjeté appel en vertu de l'article 45 de la Loi	
Nombre de demandes de plan de lotissement dont il est interjeté appel en vertu de l'article 51 de la Loi	
Nombre de demandes d'autorisation dont il est interjeté appel en vertu de l'article 53 de la Loi	
Nombre total de demandes relatives à une description dont il est interjeté appel conformément au paragraphe 9 (2) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i>	
Nombre total de demandes dont il est interjeté appel	
Nombre de demandes de modification du plan officiel présentées en vertu de l'article 22 de la Loi qui ont été retirées	
Nombre de demandes de modification d'un règlement municipal de zonage présentées en vertu de l'article 34 de la Loi qui ont été retirées	
Nombre de demandes de plan d'implantation présentées en vertu de l'article 41 de la Loi ou de l'article 114 de la <i>Loi de 2006 sur la cité de Toronto</i> qui ont été retirées	
Nombre de demandes présentées en vertu de l'article 45 de la Loi qui ont été retirées	
Nombre de demandes de plan de lotissement présentées en vertu de l'article 51 de la Loi qui ont été retirées	
Nombre de demandes d'autorisation présentées en vertu de l'article 53 de la Loi qui ont été retirées	
Nombre total de demandes relatives à une description présentées conformément au paragraphe 9 (2) de la <i>Loi de 1998 sur les condominiums</i> qui ont été retirées	
Nombre total de demandes qui ont été retirées	
Pourcentage des demandes de modification du plan officiel à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà du délai prévu à la disposition 1 du paragraphe 22 (7.0.2) de la Loi	
Pourcentage des demandes de modification d'un règlement municipal de zonage à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà du délai prévu au paragraphe 34 (11) de la Loi	
Pourcentage des demandes de plan d'implantation à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà du délai prévu au paragraphe 41 (12) de la Loi ou au paragraphe 114 (15) de la <i>Loi de 2006 sur la cité de Toronto</i>	
Pourcentage des demandes présentées en vertu de l'article 45 de la Loi à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà du délai prévu au paragraphe 45 (4) de la Loi	
Pourcentage des demandes de plan de lotissement à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà du délai prévu au paragraphe 51 (34) de la Loi	
Pourcentage des demandes d'autorisation à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà du délai prévu au paragraphe 53 (14) de la Loi	
Pourcentage des demandes relatives à une description à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà du délai indiqué au paragraphe 51 (34) de la Loi	
Pourcentage de toutes les demandes à l'égard desquelles une décision a été prise au-delà des délais prévus par la loi	
Nombre total de nouveaux lots résidentiels proposés dans les demandes de plans de lotissement et les demandes d'autorisation	
Nombre total de nouvelles unités d'habitation proposées dans les demandes relatives à une description	
Nombre total de nouveaux lots résidentiels et de nouvelles parties privatives de condominium à usage d'habitation proposés dans les demandes de plans de lotissement, les demandes d'autorisation et les demandes relatives à une description	
Nombre total de nouveaux lots résidentiels approuvés dans les demandes de plans de lotissement et les demandes d'autorisation approuvées	

Nombre total de nouvelles unités d'habitation approuvées dans les demandes relatives à une description	
Nombre total de nouveaux lots résidentiels et de nouvelles parties privatives de condominium à usage d'habitation approuvés dans les demandes de plans de lotissement, les demandes d'autorisation et les demandes relatives à une description approuvées	
Nombre total de demandes présentées relativement à l'expansion des limites des zones de peuplement	

Entrée en vigueur

14. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son dépôt.

Made by:

Pris par :

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,



.....

Signature

Minister of Municipal Affairs and Housing

Date made: **11/12/2024**

Pris le :